



Partage d'une maison recue en héritage

Par **olch07**, le **05/09/2015 à 09:58**

bonjour,

maman décédée nous sommes 7 héritiers de sa maison.

mon frere qui vivait avec elle va racheter nos parts de la maison pour pouvoir la conserver.nous ne sommes pas tous d'accord sur le prix.A la mort de notre père il y a 7ans elle avait ete estime a 150000euros, le notaire a donc garde cette reference de prix. estimation du jour environ 200000euros.

mon frere reprend donc cette maison pour 128000euros sa part déduite.

le notaire nous a affirme qu'il etait seul propriétaire de la maison puisque héritage notre souci c'est que s'il divorce nous ne voulons pas que cette maison aille a son epouse mais qu'elle reste bien dans la famille.

que peut elle lui réclamer en cas de divorce?

si mon frere engage quelques travaux cette maison pourra se vendre facilement 300000euros selon l'agent immobilier,

comment eviter (meme si cela est improbable)qu'il revende cette maison dans quelques temps et fasse une belle plus value a nos depend sachant que nous lui laissons la maison a un prix du coeur(a priori il ne peut emprunter plus de 120000euros!!)

si quelqu'un pouvait m'eclairer ce serait super

merci par avance